

Juin 2017

Agenda

Salon des agricultures de Provence : du 09 au 11 juin à Salon de Provence (13) Les rencontres nationales du printemps de la bio : le 13 juin à Paris

L'agriculture est mise en valeur sur ce salon estival dans les Bouches du Rhône. Cet évènement permet aussi de favoriser la rencontre entre les différents professionnels.

Plus d'infos : <http://www.paca.chambres-agriculture.fr/nos-evenements/detail-de-levenement/actualites/13-salon-des-agricultures-de-provence/>

Le printemps de la bio se tient du 01 au 15 juin.

Coordonnées par l'Agence Bio, des animations auront lieu dans toute la France pour promouvoir et défendre les principes de l'agriculture biologique. Le 13 juin, les

rencontres nationales auront lieu à Paris.

Plus d'infos : <http://www.agencebio.org/agenda/rencontres-nationales-printemps-bio>

Les infos techniques

Les évolutions réglementaires

Le guide de lecture de la réglementation bio, dont la dernière version datait de l'année 2016, a été mis à jour au mois d'avril. Les principales modifications qui concernent l'élevage sont :

- Le calcul du plafond de 170 kg/ha d'azote ne prend pas en compte les composts végétaux, guano, sous-produits d'origine végétale ou animale, et vinasses **sans ajout d'azote ammoniacal**.
- Le recours à l'analgésie **et/ou** l'anesthésie est obligatoire pour la castration des porcelets avant 7 jours.
- **Les additifs autorisés en bio commercialisés sous forme de préparation peuvent contenir un additif technologique non listé à l'annexe VI et un support « matières premières non bio » sous réserve qu'il ne soit pas issu d'OGM et sous réserve des dispositions spécifiques figurant à l'annexe VI. Les pré-mélanges sont quant à eux considérés comme des aliments pour animaux : étant compris dans le champ d'application du RCE n°834/2007, ils doivent être conformes à la réglementation biologique à savoir être composés d'additifs autorisés à l'annexe VI et de matières premières biologiques.**

Les chiffres de la bio en région PACA

L'Agence Bio, l'un des acteurs majeurs du développement de la bio en France, a publié ses premières statistiques sur l'agriculture biologique pour l'année 2016. Les conversions vers l'AB ont encore augmenté en 2016 en région PACA. L'élevage est particulièrement concerné par ce fort dynamisme.

En 2016, le nombre d'exploitations bio dans la région est de 2880, soit 6.1% d'augmentation par rapport à 2015. Les surfaces encore en conversion (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année) sont en augmentations de 12% par rapport à 2015. Au total, il y a 19,4% des surfaces de la région qui sont certifiées bio ou en conversion.

Les exploitations tournées vers une activité d'élevage sont particulièrement représentées parmi les exploitations AB de la région.

En effet, en 2016, les fermes certifiées bio en élevages sont : 110 exploitations bovines (+2% par rapport à 2015), 126 exploitations ovines (+3% par rapport à 2015), 98 exploitations caprines (+9% par rapport à 2015). Plus de 150 exploitations possèdent aussi un petit élevage (volailles, cochons). Les conversions sont toujours en hausse, particulièrement en élevage bovin (une centaine encore en conversion en 2016).

En 2016, il y a 1183 exploitations en PACA qui possèdent des surfaces fourragères (prairies ou autres cultures fourragères) certifiées bio. Cela représente plus de 56 000 ha sur les 90 000 ha certifiés bio de la région.

L'année 2017 semble suivre la même dynamique, avec de nombreuses conversions d'exploitations d'élevage.

Source : Agence bio